



Arrêt de travail pendant un licenciement économique

Par **marianne83**, le **15/05/2009** à **10:15**

Bonjour,
Je suis délégué du personnel et en cours de licenciement économique.
Des formations promises par ma direction durant mon licenciement, seules une a abouti pour le moment.
J'aimerais savoir les conséquences si jamais je me mets en arrêt de travail maintenant.
Ai je toujours acces à ma formation?
Est ce que cela décale le temps d'approbation de l'inspecteur du travail? (l'inspecteur doit normalement me rencontrer sous 15 jours pour ensuite donner son accord)
Serai je payée pendant cette période?
Aussi, est ce une obligation de la part de ma société de me faire faire des formations durant cette période? est ce un droit que l'employé a et que l'employeur ne peut pas refuser?
Merci pour vos réponses.